



Modalités de crédit pour un consommateur

Par Visiteur

Bonjour,

Je me suis il y a deux ans à une formation à distance que je continue de payer encore aujourd'hui, cette formation est bien moins intéressante que vendue au départ. Le centre de formation lors de mon adhésion, m'a envoyé des papiers pour des frais de formation d'environ 5200?, avec possibilité d'avoir recours à un de leur partenaire, institut de crédit, pour me faire financer la formation avec un crédit de 12 à 36 mois je crois. Découvrant mon statut de demandeur d'emploi, avec une période d'indemnisation de 7 mois seulement, l'organisme de crédit a refusé le prêt. L'organisme de formation à distance m'a alors proposer de leur payer en 18 mois avec 15% à la signature. Il m'ont envoyé un nouveau bulletin d'adhésion avec un prix supérieur au prix initial (la différence étant proche des intérêts pris par l'organisme de financement).

Ma question est relative au droit que s'est octroyé cet organisme pour me faire un crédit déguisé en frais de formation.

- Ont-ils le droit de se substituer à un organisme de crédit?
- Ont-ils le droit de prêter une telle somme sans avoir aucune garantie de la solvabilité de leur client?
- Quels sont les organismes ou les associations spécialisées dans le suivi des organismes de crédit et leurs abus?

Merci d'avance,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ma question est relative au droit que s'est octroyé cet organisme pour me faire un crédit déguisé en frais de formation.

- Ont-ils le droit de se substituer à un organisme de crédit?

Oui. Une société a tout à fait le droit de définir elle même ses modalités de paiement, avec un intérêt éventuel. Elle peut donc se comporter comme un établissement de crédit à ceci près que l'organisme de formation ne prête pas d'argent en fait.

Ont-ils le droit de prêter une telle somme sans avoir aucune garantie de la solvabilité de leur client?

Oui oui.

Quels sont les organismes ou les associations spécialisées dans le suivi des organismes de crédit et leurs abus?

Je comprends pas. Ne voulez pas dire plutôt "organisme de formation"?

Très cordialement.